

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS N° 01-03/2023**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2022 du budget CCAS – M14.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

**Présents :** Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – JUVENON Marie-Hélène – WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – CHIODI Colette – ROBERT Danielle – TRAINEAU Marie-France – LANGA Daniel.

**Excusés :** ROBIN Christelle – DUBAR Annie

**Absents :** VANDECASTEELE Corinne – CAMU Géraldine – TEUFERT Éric – BERBEL Laura.

**Procuration :** ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France – DUBAR Annie à WOZNIAK Jean-Marie.

**VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le compte de gestion 2022 transmis par la Trésorerie,

Sous la présidence de Madame Cathy VEY-FARCE, Vice-Présidente du CCAS, l'assemblée délibérante examine le compte administratif 2022 du budget CCAS – M14 et arrête ainsi les comptes après sortie du Président de la salle.

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion 2022.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré en l'absence du Président, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 pour le budget CCAS – M14.

**PRECISE** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 4 avril 2023**

**Le Président**  
Fabrice LARUE



**La secrétaire de séance**  
Cathy VEY-FARCE